

## Compte-rendu

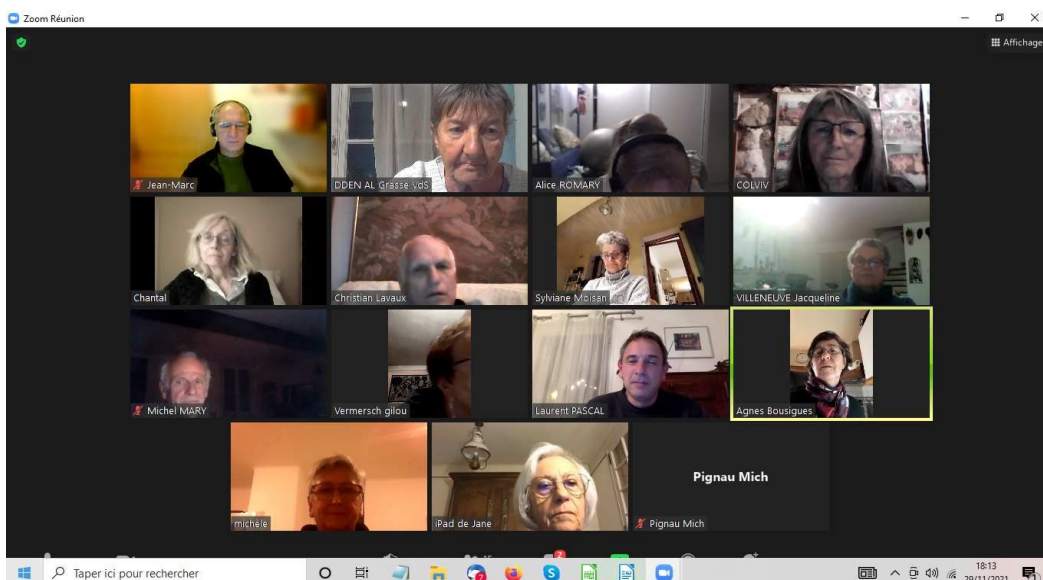
### REUNION de BUREAU

**LUNDI 29 novembre 2021 à 18H**

**par zoom selon lien :**

<https://us06web.zoom.us/j/89318161820?pwd=ekFRTy9Sa1piMIJSS2NnRXB5OUtmQT09>

DDEN présents selon photo . Puis ont pu se connecter, Brigitte Andry et Gilbert Lerda.  
Les autres DDEN sont excusés



Nous nous retrouvons nombreux, toujours avec grand plaisir, en zoom pour mise en place de nos prochaines rencontres statutaires. Christian Lavaux avait, lors de la précédente rencontre, proposé de voir avec le Lycée hôtelier de Grasse. En cette période de décembre, le lycée ne peut pas nous recevoir nombreux. Il est donc décidé : :

assemblée trimestrielle du vendredi 10 décembre 2021 par zoom à 18h (une convocation sera rapidement proposée)

assemblée générale, suivie de l'assemblée trimestrielle du vendredi 25 février 2022 : Christian se propose d'organiser cette rencontre au lycée hôtelier avec visite préalable des locaux, internat et cuisine, à partir de 11h, puis repas servi par les étudiants, puis ouverture des assemblées. Nous inviterons pour le repas également les DDEN honoraires, les conjoints et amis et les membres du CA de l'UD. Chacun devra prévoir le pass sanitaire et gestes barrières (masques, gel et distanciation)

### **Préparation de notre réunion Assemblée trimestrielle du vendredi 10 décembre 2021**

- Modalités de préparation : par zoom à 18h – convocation à venir avec l'Ordre du jour qui pourra suivre les décisions ci-après : :

approbation du compte-rendu de la précédente assemblée trimestrielle du 12 juin 2021 à Pont du Loup

### **Actions de la délégation :**

- Mise au point de notre liste des DDEN/écoles ; les nouvelles affectations seront à notifier par l'IEN

**Primaire d'ANDON à Thorenc, l'école Saytour : Laurent Pascal**  
(à la place de Michel MARY)

**Primaire de CAUSSOLS : Michel MARY**  
(à la place de Laurent PASCAL)

cet échange se fait sur la décision et demande de Michel, suite à son audience avec la secrétaire générale et la chargée du 1<sup>er</sup> degré de l'Inspection à Nice. Il lui a été demandé par l'IA de quitter son affectation à Andon, suite à la demande du Maire. Michel argumente son choix : il ne veut plus créer de souci à la délégation. Nous l'en remercions et il est décidé que la délégation, en soutien et selon nos convictions, fera un courrier à l'UD06 pour l'IA présentant notre regret quant à la demande de l'IA, et la bonne volonté des DDEN (préparation du courrier par Christian et Jean Marc à approuver en AT)

**Maternelle de St Jacques à Grasse (les cigales) : Gilbert LERDA**  
(à la place de Târn CHATELIER qui a démissionné dès début Juillet 2021)

Nous proposerons Târn en qualité de membre honoraire et l'inviterons à notre AT du 10/12 pour remise officielle du diplôme d'honneur (à faire par l'UD06)

- Commissions de sécurité : plus de commission prévue pour ce mois de décembre. Jean Marc précisera le nouveau calendrier 2022 en Janvier
- déclaration des frais de déplacements de l'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021) : document à recevoir de l'UD, à compléter et à retourner à Chantal par mail de préférence, comme chaque année.
- Rapports de visite des écoles reçus et à faire pour remise aux tiers avant le 20 janvier 2022
- trésorerie : quelle action à prévoir pour les écoles avec la provision enregistrée en 2021 (Chantal)
- Jane s'étonne qu'une crèche de Noël, certes moderne et artistique, soit installée dans le hall de la Mairie de Pégomas. Idem à Peymeinade. Pas d'action par les DDEN, mais rappelons nous le principe de neutralité au sein des établissements de la République

### **Actualités depuis la dernière assemblée trimestrielle**

du 12 juin 2021 à pont du Loup : échos de nos écoles

Agnes école Mistral de PEYMEINADE : doit prendre rendez-vous avec la Mairie (*Fanny POPULIN*. Responsable Vie Scolaire et. Educative ) pour s'informer du permis de construire d'un magasin GamVert à proximité de l'école car risque de problème à venir quant à la circulation générée:

Michèle Pignault précise un problème récurrent sur Mouans Sartoux : la commune a du mal à trouver des animateurs pour la pause méridienne et les AESH ne veulent pas ( et en ont le droit) signer un contrat mairie complémentaire à celui de l'Education Nationale.

### **Vie de l'Union départementale** (à prévoir pour notre AT du 10/12)

- nouveau bureau et conseil d'administration
- stage formation nouveaux DDEN

Le site à visiter : <http://www.dden.fr/> - adhérents 06 (mot de passe : dden06-06)

### **Questions ou sujets divers**

#### **Dates à retenir :**

#### **délégation de Grasse Val de Siagne :**

**Assemblée trimestrielle : vendredi 10 décembre 2021**

**Assemblée générale suivie de l'assemblée trimestrielle : vendredi 25 février 2022**

#### **Union départementale du 06 :**

**Assemblée générale : samedi 2 avril 2022 au matin**

*L'association Union des délégués départementaux de l'Education Nationale des Alpes Maritimes porte à votre connaissance que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est depuis le 25 Mai dernier le cadre européen de traitement et de circulation des données personnelles. Renforçant vos droits, il vise à responsabiliser les acteurs traitant des données. Nous avons pris les mesures nécessaires pour nous y conformer. L'association Union Départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (UD DDEN06) a un intérêt légitime à utiliser l'adresse e-mail ou postale renseignée lors de votre adhésion pour vous envoyer des informations, des convocations. Cet intérêt légitime ne vient en aucun cas porter atteinte à vos droits et libertés. Vous avez la possibilité de vous opposer à tout moment à l'envoi de toute lettre d'information, des convocations. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez aussi demander la portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition et au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Président de l'association à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Association UD DDEN06 chez Monsieur **Jean MOREAU 7 Rue RAIBERTI 06000 Nice** ou à l'adresse e-mail suivante : [secretariat.ud06@dden.fr](mailto:secretariat.ud06@dden.fr)*